

ces derniers par soixante-six nouveaux Sujets.

Le Roi a aussi disposé de la place vacante de Lieutenant des Gardes du Corps en faveur du Marquis de Laubepine.

Le Chevalier de Turgot & Mr. de Behagne ont fait voile du *Havre-de-Grace* le 23. Août pour se rendre à l'Isle de *Cayenne*, le premier comme Gouverneur-Général de la *Guyanne*, le second en qualité de Commandant. Le Ministère paroît vouloir augmenter les Etablissémens de cette Colonie Françoisé, de même que de la *Cayenne*. La *Guyanne*, grand pays de l'Amérique entre les rivières d'*Orenoque* & des *Amazones* à l'Est du *Perou*, abonde en cannes de sucree; il y regne un Printems perpétuel. Les Hollandois en possèdent une partie; & ce que les François y ont, est d'environ 120 lieuës d'étenduë. La *Cayenne* est une petite Isle de 18 lieuës de circuit sur les Côtes de la *Guyanne*, à 30 lieuës au Sud-Est de *Surinam*; elle donne un indigo supérieur à celui de la Province de *Guatimala*, de la vanille meilleure que celle du Mexique, un coton très-fin, un cacao excellent, de la canelle, du rocou, du beau bois pour les marqueteries & elle a quelques mines d'argent.

*Edits, Ordonnances, Arrêts & Arrêtés.*

Le premier Président du Parlement de *Rouen*, ayant été mandé à *Versailles* avec deux Conseillers, après l'Arrêté que nous avons rapporté le mois passé, page 281, mais que nous avons mal rendu sur une copie infidèle, le Roi lui a parlé en ces termes. *J'ai examiné l'Arrêté que je vous avois chargé de m'apporter. Mon Parlement n'auroit pas dû s'expliquer sur des matières de si grande importance, sans s'être préalablement adressé à ma Personne. Je suis le vrai & le souverain Conservateur des Loix & des Regles fondamentales*